

master Droit de l'environnement ?

Par **jéronimo**, le **14/06/2008** à **14:52**

salut à tous !

toujours en pleine réflexion sur mon orientation en master après une licence droit public à Lyon 3; le droit de l'environnement pourrait m'intéresser...

ma question est la suivante faut-il mieux intégrer directement un M1 dans cette spécialité (quelles université le proposent ?) ou alors faire un M1 droit public fondamental pour ensuite faire un M2 droit environnement ?

qu'est ce qui est le plus judicieux ?

Par **doui**, le **14/06/2008** à **18:54**

Salut,

ce que je peux te dire c'est que y a un M1 droit de l'environnement à Paris XI :

[http://www.jm.u-psud.fr/modules/resourc ... Dtenvt.pdf](http://www.jm.u-psud.fr/modules/resourc... Dtenvt.pdf)

et que derrière y a un bon M2 de droit de l'environnement :

http://www.jm.u-psud.fr/fr/les_formatio ... ement.html

<http://www.masterenvironnement.com/>

Après est ce que c'est mieux de faire un M1 environnement? J'en sais rien. C'est certain que ça aide à être sélectionné en M2 droit de l'environnement. Ca aide mais ce n'est pas non plus indispensable.

Le vrai problème c'est si après t'es finalement pas pris dans un M2 environnement (ou que tu ne veut plus faire du droit de l'environnement) là ça fait une pré spécialisation pour rien !?

Donc en gros je dirais fais le M1 environnement si tu veux t'y investir à fond, sinon fais un M1 public plus généraliste pour assurer tes arrières : si t'as des bons résultats tu pourras quand même accéder à un M2 environnement, sinon tu pourras te raccrocher plus facilement à d'autres M2 qu'avec un M1 environnement.

Par **fée clochette**, le **16/06/2008** à **21:36**

salut!

bon ce n'est que mon avis, masi n'est il pas risqué de s'engager dans un M1 déjà spécilisé en droit de l'environnement: imagine que tu ne sois pas prise en M2 : les places sont rare et difficiles à obtenir dans cette voie. ou même tu peux imaginer le fait que tu changes d'avis en cours d'année, si tu te spécialises en M1 il sera difficile de faire marche arrière pour intégrer un M2 de droit public plus général ou spécialisé dans un tout autre domaine. mais ce n'est que mon point de vu, si tu as de bon résultats et que tu es sur de ton choix d'orientation il ne devrait pas y avoir de souci.

Par **Anthilys**, le **17/06/2008** à **14:53**

A Paris I, les matières les plus importantes du M1 de droit de l'environnement peuvent être choisies comme options par les étudiants du M1 de droit public général : droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, droit de la santé notamment.

Donc le mieux me semblerait de faire un M1 de droit public, avec toutes les options possibles de droit de l'environnement. Double avantage : un M1 généraliste qui permet les réorientations universitaires ou professionnelles, et toutes les matières fondamentales d'environnement faites quand même pour faciliter une admission en M2 environnement. A condition que cela fonctionne de la même manière dans ta fac, évidemment.

Par **jéronimo**, le **24/06/2008** à **19:33**

mon dossier de pré inscription a été accepté dans un master 1 "management du tourisme durable" (sélectif donc)..

entre ça et continuez dans le droit pur qu'en pensez vous ?
et surtout sur le marché de l'emploi quelqu'un sait ce que ça vaut ?

8)  :wink:

Image not found or type unknown
merci d'avance... Image not found or type unknown